

L'INFO sur nos déchets

La gazette du Sirtom de la Région d'Apt

Numéro 37 - Hiver 2013/2014



ÉDITO

2014 s'annonce sous le signe du changement pour le SIRTOM de la Région d'Apt, une mutation accompagnée de quelques incertitudes.



Dans un contexte mouvant sur fond de crise économique, crise sociale, crise écologique, cette nouvelle année se verra être globalement celle de nombreux défis. Il faudra faire preuve plus que jamais de créativité et d'audace pour répondre aux enjeux. Le nouveau plan départemental d'élimination des déchets et assimilés, destiné à coordonner et programmer les actions des collectivités et qui sera prochainement adopté nous fixera des objectifs à partir de 2014. Ses directives auront pour but de nous orienter en priorité sur la prévention de la production des déchets afin de réduire les tonnages d'ordures de 7% par habitant pendant les 7 prochaines années avec pour objectif minimal une réduction de 7% d'ici 2019.

D'un point de vue budgétaire, le SIRTOM sera affecté par l'augmentation des différentes taxes et notamment, de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et par le coût de mise en conformité de l'ISDI des Jean Jean. Il paraît donc peu probable que la collectivité annonce, pour une deuxième année consécutive, un budget à la baisse. Enfin les prochaines élections municipales du 23 et 30 mars 2014 impacteront sur les assemblées délibérantes de notre collectivité. Face à ces changements, notre enthousiasme reste pourtant intact et nous continuerons à mobiliser pour un avenir collectif meilleur. En vous souhaitant à toutes et à tous une belle et heureuse année 2014, je citerais Socrate « ce qui fait l'homme, c'est sa grande faculté d'adaptation ».

Meilleurs vœux !



Le Président du SIRTOM de la Région d'Apt

Olivier CUREL
Maire d'Apt

sommaire

- Mise en décharge

- Une impression de changement

- Les astuces de Mirabelle

- Conteneurs enterrés

Le tri, on a tous à y gagner !



MISE EN DÉCHARGE

Anciennement dénommés décharges, les sites de stockage de déchets non dangereux sont devenus des installations complexes utilisant des technologies de pointe.

Les bennes de déchets « non recyclables » des déchetteries du SIRTOM de la Région d'Apt sont acheminées vers le CSDU 04 spécialisé dans le traitement des déchets ultimes. Depuis sa création en 2007, le site de Valensole dans les Alpes de Haute Provence, ne cesse de progresser en matière de cogénération.



Lorsque les véhicules du SIRTOM arrivent sur le site du CSDU04, ils déversent les bennes de déchets non recyclables dans des casiers totalement étanches. Les jus de déchets (lixiviats) résultant des eaux de pluie polluées par les déchets, sont canalisés dans des collecteurs. Ils sont ensuite traités par osmose inverse, système de filtrage très fin qui ne laisse passer que les molécules d'eau. Ce procédé utilisé aussi pour le dessalement de l'eau de mer produit une eau tout à fait potable.

l'eau qui est utilisée dans le système d'épuration.

Ce processus écoresponsable est très important et révolutionnaire. Il permet de ne pas polluer les sols en empêchant les lixiviats de s'introduire en profondeur, préservant ainsi les nappes phréatiques. Il est aussi créateur d'une électricité verte résultant des biogaz issus de nos déchets. Un site totalement indépendant capable de recycler l'eau, créer de l'électricité et empêcher la pollution des sols.



Cette décharge de nouvelle génération produit également du biogaz. Ce gaz résulte du processus naturel biologique de dégradation et de fermentation des matières organiques stockées. Ce dernier est collecté et traité. De par ses caractéristiques, il est composé principalement de méthane, de gaz carbonique (CO2) et d'autres éléments volatils valorisables en production d'électricité. Collecté par un système de puits, ce dernier est dirigé vers des turbines de type « hélicoptère » qui vont produire du courant en 20 000 volts, réinjecté dans le réseau ErDF. La production du CSDU 04 représente la consommation annuelle de 1000 habitants.

Cette mise en décharge est le dernier maillon dans la chaîne de gestion des déchets. Elle concerne la fraction des déchets que les procédés industriels actuels ne permettent pas encore de recycler (matelas, polystyrène, gros plastiques...). Malgré les hautes technologies employés les impacts à long terme de ce type de stockage sont encore mal connus. Il est de notre responsabilité de valoriser au maximum nos déchets par le réemploi et de ne pas céder à la surconsommation.

L'Europe s'active pour diminuer la mise en décharge, en fixant l'objectif « zéro plastique » en décharge pour 2020.

En plus de créer de l'électricité, les gaz d'échappement des turbines sont recyclés pour chauffer à 90°C



Recyclons les idées reçues

Idée reçue n°11

« On peut jeter les emballages dans un sac en plastique fermé »

[FAUX]



www.ecoemballages.fr



UNE IMPRESSION DE CHANGEMENT

Au travail ou à la maison, l'imprimante est partout. Très utile, elle n'en est pourtant pas moins dépréciée pour son impact sur l'environnement et sur notre porte-monnaie.

Trop de cartouches d'encre se retrouvent encore dans nos poubelles alors qu'elles peuvent être recyclées et réutilisées. Elles contiennent de l'oxyde de fer, de l'aluminium, de l'arsenic ou encore des nitrates d'argent, autant d'éléments nocifs susceptibles de présenter de nombreux risques pour la santé. Ces composants très toxiques se retrouvent inévitablement dans nos sols, contaminant le milieu naturel et les nappes phréatiques.

En 2012, plus de 12 millions de cartouches laser et jet d'encre ont été mises sur le marché en France. Un chiffre qui prend tout son sens lorsque l'on sait que :

-La fabrication d'un million de cartouches laser nécessite 4 millions de litres de pétrole soit 4 litres par cartouches !

-La durée du processus naturel d'élimination d'une cartouche est de 400 à 1000 ans.

-Seulement 15% des cartouches usagées collectées en France ont été réemployées.

Les avantages du réemploi s'observent tant au niveau écologique qu'économique. La réutilisation d'une cartouche d'encre permet de diminuer son impact carbone de 60% en rallongeant son cycle de vie. Sur le plan économique, le prix d'une cartouche réemployée peut

être réduit de 30% par rapport au prix d'origine.

Grâce à la recherche, il sera bientôt possible d'imprimer sans encre ni électricité mais seulement à partir de marc de café. Ordinairement réutilisé pour gommer la peau ou encore pour le jardin, le marc de café a trouvé ici une autre alternative à sa valorisation. Cette imprimante caféinée fonctionne aussi à l'huile de coude car il est nécessaire d'actionner manuellement l'appareil pour permettre au réservoir contenant le marc de se déplacer sur la feuille tout en imprimant. Le seul inconvénient reste l'impression qui s'effectue exclusivement en noir et blanc. Malgré cela, elle permet d'économiser de l'énergie et de nombreuses matières premières comme le pétrole, l'aluminium, l'oxyde de fer.... Et de ne pas produire de déchets. Une innovation bientôt disponible à l'achat.



LES ASTUCES DE MIRABELLE

Si vous avez choisi pour Noël un sapin naturel conditionné en pot, il vous est possible de le replanter dans votre jardin après les fêtes. Mais attention, pour prévenir le choc thermique entre votre intérieur chauffé et le froid qui l'attend dehors vous devrez suivre quelques étapes indispensables.

Dans la maison, il est conseillé de ne pas l'installer dans une pièce chauffée (plus de 17°C...). Prévoyez un pied de sapin avec réserve d'eau et aspergez régulièrement ses aiguilles. Avant le grand départ, placez-le dans une pièce non chauffée durant quelques jours.



Pour réussir la replantation, il vous faudra veiller à éviter le gel, faire tremper les racines du sapin, ajouter un peu de compost et de terre dans le trou préalablement réalisé de 30 cm de profondeur et de côté. Versez ensuite au moins 10L d'eau puis nivelez la surface. Continuer ensuite à l'arroser de temps en temps lorsque les températures sont positives.

Si malgré vos soins la plantation échoue, recyclez le bois pour le chauffage, après l'avoir fait sécher.

Vous souhaitez recevoir chez vous, gratuitement, les prochains numéros de la «Gazette du SIRTOM», renvoyez ce bulletin d'abonnement à l'adresse suivante :

SIRTOM Communication - BP 99 - 84403 APT cedex

Nom :

Prénom :

Adresse :

Pour recevoir la gazette sur votre boîte aux lettres électronique, faites votre demande à l'adresse suivante : contact@sirtom-apt.fr





RÉSULTATS CONCOURS

Le SIRTOM de la Région d'Apt souhaite vivement remercier tous les participants au concours «trois p'tits tours et réduisons », pour le temps consacré à l'écriture de leur oeuvre, leur enthousiasme, la qualité des textes et les notes de fantaisie.

Deux récompenses ont été attribuées
> Le premier prix « tout public » de 800 € a été attribué à Mme Barbara Casenave d'Apt. La chanson sera très prochainement enregistrée et mise en ligne sur notre site internet.

> Le prix « spécial jeune public » a été accordé ex aequo à l'ALSH du Paou d'Apt et à l'école Primaire de Lacoste. Les deux établissements se partagent la somme de 300€.

Bravo et merci à tous pour avoir relevé le défi de l'écriture!



La Gazette du SIRTOM est une publication du SIRTOM de la région d'Apt

B.P 99- Quartier Salignan

84403 APT cedex

ISSN - 2112 - 6755

Directeur de la publication :

Olivier Curel

Comité de rédaction :

Chantal Chevalier / Sébastien Gils

tel : 04 90 04 80 21

fax : 04 90 04 66 25

contact@sirtom-apt.fr

site : www.sirtom-apt.fr

Imprimé sur papier recyclé
avec encres végétales.
Apt - Tel. 04 90 74 40 68

Participation financière



CONTENEURS ENTERRÉS

Victime de leur succès nos villages faisant partis des plus beaux de France sont confrontés à une production de déchets multipliée par deux l'été avec des rues étroites où déjà trop de conteneurs s'entassent.



Il est essentiel de réduire voire de supprimer les bacs à ordures ménagères et bacs jaunes sur notre territoire. Cette nécessité apparaît autant d'un point de vue environnemental qu'économique et ce dans la continuité de la politique d'optimisation des coûts de collecte dans laquelle le SIRTOM s'est engagé.

Plusieurs réflexions en collaboration avec les élus des communes, les services techniques municipaux et le SIRTOM de la région d'Apt ont donc été menées pour envisager le remplacement des anciens bacs. La mise en place d'un système commun de conteneurs grands volumes enterrés est apparu comme la meilleure opportunité. Cet équipement performant présente en effet de nombreux avantages en comparaison à l'ancien dispositif.

Il permet en premier lieu de réduire l'impact visuel et olfactif tout en augmentant la capacité de stockage. Son étanchéité améliore aussi la qualité acoustique. Les fréquences et le temps de collecte seront réduits entraînant des économies.

Les frais de maintenance seront aussi à la baisse avec moins de pièces détachées, pas de couvercle à remplacer. Enfin et surtout ces nouveaux conteneurs offrent une meilleure accessibilité aux personnes handicapées.

La collecte de ces conteneurs de 3000 litres se fait par grutage. Le SIRTOM s'est équipé d'une nouvelle benne mixte qui permettra d'évoluer vers ce mode de collecte tout en collectant le parc déjà existant.



DECHETTERIE D'APT

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	fermé	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	fermé

DECHETTERIE DE COUSTELLET

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
8h-12h 14h-17h	fermé	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	fermé

DECHETTERIE DE SAULT

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
8h-13h -	fermé	- 14h-17h	fermé	8h-13h -	8h-12h 14h-17h	fermé

DECHETTERIE DE VIENS

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
fermé	8h-12h -	8h-12h -	8h-12h -	8h-12h -	- 13h-17h	fermé